Aide à l'investissement immobilier

CC PONTHIEU-MARQUENTERRE

Présentation du dispositif

L'aide vise à soutenir les investissements immobiliers des entreprises du territoire de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

La Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre accompagne les entreprises dans leurs projets de développement et d'aménagement et/ou liés aux économies d'énergie.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernés par cette aide, les entreprises, artisans, commerçants et propriétaires de gîtes labellisés, dont l'effectif est < à 20 pour les salariés ETP CDI, inscrits au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Les entreprises d'hébergement (gîtes, chambres d'hôtes) labellisées sont éligibles à l'exclusion des résidences de tourisme.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent :

- avoir leur siège social sur le territoire,
- avoir un CA < à 2 M€,
- avoir une surface de vente < à 200 m2,
- être à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

Les entreprises ne doivent pas être en difficulté.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Les investissements éligibles sont les investissements immobiliers d'un bâtiment, construction d'un bâtiment , réalisation de travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment existant quand il est propriété de l'entreprise.

Le projet doit représenter un montant d'investissement minimum de 10 000 € HT et au maximum de 25 000 € HT.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aides se fait sous la forme d'une subvention pouvant aller jusqu'à 20% des investissements éligibles HT pour la réalisation des projets.

Le montant maximal de l'aide est de 5 000 €.

Bonification possible de + 500 € en cas d'obtention d'un label qualité (CMA), d'une qualification RGE ou de création d'un emploi a minima.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Pour toute information : **deveco@ponthieu-marquenterre.fr** ou au 03 22 27 27 10.

A noter

Le territoire de la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre est situé en zone France Revitalisation Rurale (FRR). Les entreprises implantées peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'exonérations fiscales et/ou sociales.

Pour toute information :

- d'ordre fiscal, contactez le Service des Impôts des Entreprises de la Somme au 03 22 46 84 43 ou par courriel : sie.somme@dgfip.finances.gouv.fr
- d'ordre social, contactez l'URSSAF de la Somme : au 3957.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 20 salariés.
- Données supplémentaires
  - Situation - Réglementation
    - A jour des versements fiscaux et sociaux
  - Lieu d'immatriculation
    - Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
    - Immatriculation au Répertoire des Métiers
  - Aides soumises au règlement
    - Règle de minimis n°2023/2831

Organisme

CC PONTHIEU-MARQUENTERRE

Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre

- **Siège social à Rue**
  33 bis route du Crotoy
  80120 RUE
  Téléphone : 03 22 27 86 94
  E-mail : siege.rue@ponthieu-marquenterre.fr

Source et références légales

Sources officielles

Brochure 03/2025.

Brochure 04/2026.